

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Modification du tableau des emplois - 1ère partie

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 juin 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/098

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. RAVIER, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, M. RUTH, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

Mme CHESNEAU

(pouvoir à M. DUC)

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

(pouvoir à Mme APARICIO TRAORÉ)

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. LAROZE)

M. BATTON

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publiée le : 30 JUIN 2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
AFFAIRES GÉNÉRALES
Modification du tableau des emplois – 1^{ère} partie

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-8 et L.332-14 ;

VU la délibération n° 2024/177 du Conseil municipal du 6 décembre 2024 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agents de surveillance du temps de restauration) ;

VU le tableau des emplois du personnel de la Commune ;

VU le budget communal ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 17 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRE	EMPLOIS A CREER	CATEGORIES	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS (Code Général de la Fonction Publique)
1	Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs	B ou C	Animateur - Animateur principal de 2 ^{ème} classe- Animateur principal de 1 ^{ère} classe – Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Accueils de Loisirs et ATSEM	L332-14
3	Animateurs en Accueils de Loisirs	C	Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Accueils de Loisirs et ATSEM	L332-14

30	Animateurs en Accueils de Loisirs à temps non complet (7h03/35h – 20.14%)	C	Adjoint d'animation – Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Accueils de Loisirs et ATSEM	L332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps complet	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (14h30/20h – 72.5%)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L 332-14
1	Enseignant au Conservatoire à temps non complet (15h/20h 75%)	B	Assistant d'enseignement artistique-Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe-Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Conservatoire	L 332-14
Soit 37 postes					

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix),

- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « d'Adjoint au Directeur d'Accueil de Loisirs » de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière animation, sur les grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des adjoints d'animation territoriaux ;

- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création de 3 postes « d'Animateurs en Accueil de Loisirs » de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière animation, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'animation ;
- **APPROUVE** la création de 30 postes « d'Animateurs en Accueil de Loisirs », chargés notamment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants sur la pause méridienne, à temps non complet (7h03/35h – 20,14%), de catégorie hiérarchique C, relevant de la filière animation, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme dans la discipline et/ou d'une expérience sur un poste similaire ;
- **APPROUVE** la création d'un (1) poste « d'Enseignant au Conservatoire » de catégorie hiérarchique B, à temps complet, relevant de la filière culturelle, sur les grades du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;
- **APPROUVE** la création de deux (2) postes « d'Enseignant au Conservatoire » de catégorie hiérarchique B, à temps non complet (14h30/20h – 72.5%) et (15h/20h – 75%) relevant de la filière culturelle, sur les grades du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;
- **DIT** que les candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;
- **PRÉCISE** que le poste « d'Adjoint en Accueil de Loisirs », les trois (3) postes « d'Animateurs en Accueil de Loisirs », les trente (30) postes « d'Animateurs en Accueil de Loisirs » chargés notamment de l'accueil et de l'accompagnement des enfants sur la pause méridienne, à temps non complet (7h03/35h – 20,14%), le poste « d'Enseignant au Conservatoire » à temps complet et le poste « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet (14h30/20h – 72.5%) » et le poste « d'Enseignant au Conservatoire à temps non complet (15h/20h – 75%) » pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **PRÉCISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, en fonction de la qualification détenue et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure des agents recrutés sous contrat ;
- **PROCÈDE** aux dites créations de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;

- **ABROGE** la délibération n° 2024/177 relative à la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**